

BULLET IN D' ACCEPTATION DE DEMATERIALISATION

L'acceptation de la dématérialisation concerne tous les échanges en cours d'opérations y compris :

- Les convocations aux réunions
- La demande de taxation art 282-5
- Le pré-rapport (note de synthèse)
- Le rapport
- La notification d'ordonnance de taxe

POUR LES PARTIES	
NOM -PRENOM	Adresse courriel
Domiciliation chez mon avocat	Si domiciliation refusée, accepte la dématérialisation
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Date et signature	

POUR LES AVOCATS	
NOM -PRENOM	Adresse courriel
MONFERRAN Jacques	cabinet.monferran@wanadoo.fr
Maître	certifie que son client est domicilié à son cabinet :
<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Date et signature	
13/06/2005 SCM MONFERRAN AVOCATS ASSOCIES 22, rue de la Dalbade 31000 TOULOUSE Tel. 05 34 31 33 66 Fax 05 61 53 65 51	

RAPPEL : Nous refusons tous courriers transmis par voie électronique non sécurisée. Seules les transmissions par OPALEXE, ou par voie postale, seront acceptées, en tenant tous les contradicteurs en copie, suivant le principe de la contradiction.